

Stratégie nationale pour les aires protégées

Groupe de travail départemental **MONTAGNE**

Itxassou

Le 10 octobre 2022



Stratégie
nationale
pour les
aires
protégées
2030

Ordre du jour

- Point d'avancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (DDTM)
- Projets reçus dans le cadre de l'appel à contributions de la DREAL (DDTM)
- Présentation des outils de protection existants (DDTM)
- Projet de création de Réserve Naturelle sur le Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi

SNAP 2030

Objectif :
1 % protections fortes en NA

PAT 2022-2024

PAT 2025-2027

PAT 2028-2030

Élaboration de la
méthode
d'identification des
sites à protéger

Établissement d'une liste de
sites à protéger
(avec outils associés)

Conduite des projets de protection des sites identifiés

Liste de projets
«prêts à engager»

Conduite des projets de
protection des sites

Point d'avancement de la SNAP

- 2021 : Lancement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030
- 27 janvier 2022 : 1^{er} réunion du Comité départemental Aires Protégées
- Mars à octobre 2022 : Élaboration du 1^{er} PAT (Plan d'actions territorial) pour la période 2022-2024
 - Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets DREAL (215 projets en Nouvelle-Aquitaine, 17 projets dans les Pyrénées-Atlantiques)
 - Mai 2022 : Groupe de travail régionaux sur l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'amélioration de la gouvernance des aires protégées
 - Septembre / Octobre 2022 : Groupes de travail départementaux thématiques : montagne, cours d'eau et zones humides, sites géologiques
 - Octobre / Novembre 2022 : 2^e réunion du Comité départemental Aires Protégées
 - Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT, avis du CSRPN, avis CRB
- Fin 2022 : Validation régionale du PAT 2022-2024

Au niveau régional

Printemps 2022 : Appel à contributions DREAL

Mai 2022 : Groupes de travail régionaux

Juin 2022 : Évaluation de l'intérêt écologique des projets

Fin 2022 : Consolidation régionale du PAT
Avis du CSRPN, avis CRB

Finalisation du 1^{er} PAT (plan d'actions territorial)
2022-2024

Au niveau départemental

27 janvier 2022 : 1^{er} Comité départemental aires protégées

Printemps 2022 : Remontée des projets de création ou d'extension d'aires protégées

Septembre – octobre 2022 : Groupes de travail thématiques montagne, eau, sites géologiques

2^e comité départemental aires protégées (CDAP)

Remontée des projets retenus pour le 1^{er} PAT

Lancement/poursuite des projets de création d'aires protégées



Projets déposés dans le cadre de l'appel à contributions

3 projets proposés par des acteurs du département, avec une concertation locale et/ou étude des enjeux environnementaux entamée

RNR/RNN du Mondarrain et de l'Artzamendi (2800 ha) - CEN Nouvelle-Aquitaine

APPB du Gave d'Ossau et ses affluents en forêt du Bager (222 ha) – ACCOB

RNR du Bager d'Oloron et d'Arudy (3113 ha) – ACCOB

6 sites d'intérêt géologique proposés par la DREAL et la CRPG (Commission Régionale du Patrimoine Géologique) pour inscription à la liste départementale (R411-17-1 et 2)

Lherzolite du col d'Urdach

Série jurassique du pic de Belchou

Magmatisme du Crétacé supérieur

Massif de Lherzolite du sommet de Moncaut

Massif de Lherzolite du Pic Saraillé

Lherzolite du Turon de la Técoùère

=> Ces 9 projets sont présentés lors des groupes de travail thématiques et leur intégration au 1^{er} PAT sera étudiée avec les collectivités concernées.

Projets déposés dans le cadre de l'appel à contributions

**Les 8 projets ci-dessous ont été déposés sans dossier ni justification.
Ils ne sont pas retenus.**

3 propositions de la LPO (sans dossier) :

RNR/RNN sur les sites Natura 2000 "FR7212004 Haute Soule Massif des Arbailles" et "FR7200752 Massif des Arbailles" (7000 ha) - LPO

RNR/RNN « éclatée » Réseau de sites à Rhinolophe euryale (100 ha) – LPO

RNR/RNN Ravin d'Ilunatze (1600 ha) – LPO

5 propositions de l'association Obios (sans dossier, ni type de protection envisagée)

Forêt de Gabas (Vallée d'Ossau) - OBIOS

Forêts du Bitet et de Sesques - OBIOS

Forêt d'Issaux en Vallée d'Aspe - OBIOS

Forêt d'Iraty - OBIOS

Ruisseau de l'Aygue Bère et ses affluents et le ruisseau de L'Espalungue et ses affluents - OBIOS

Outils de protection

- Mise à disposition d'un diaporama complet sur les différents types de protection
- Zoom sur :
 - Sites Natura 2000
 - Parcs nationaux
 - Réserves naturelles nationales (RNN)
 - Parcs naturels régionaux
 - Réserves naturelles régionales
 - Arrêtés préfectoraux de protection
 - Sites inscrits et sites classés

Sites Natura 2000

EN FRANCE

1 756 sites Natura 2000 (ZSC et ZPS)

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

37 ZSC et 15 ZPS

ESPACES D'APPLICATION

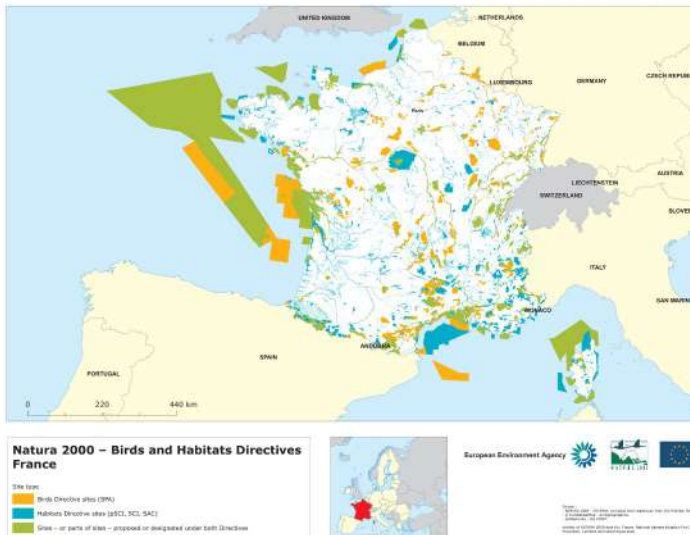
Habitats naturels et semi-naturels et habitats d'espèces à forts enjeux de conservation en Europe.

- **Zones de Protection spéciale (ZPS)**, où la conservation d'oiseaux est visée.
- **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, où l'objectif est la préservation de la faune hors oiseaux, de la flore et des habitats naturels.

OBJECTIFS

Politique cohérente à l'échelle de l'Europe pour :

- Maintenir ou rétablir un bon état de conservation de ces espèces et habitats d'IC ;
- En prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales.



CRÉATION

Désignation par arrêté ministériel. En application de deux Directives européennes (Oiseaux et Habitats-Faune-Flore), qui définissent dans leurs annexes les espèces et les milieux les plus remarquables et/ou menacés.

GESTION

Sous la responsabilité du préfet et en 2023 du Conseil régional pour les sites terrestres.

Instance de gestion composée de :

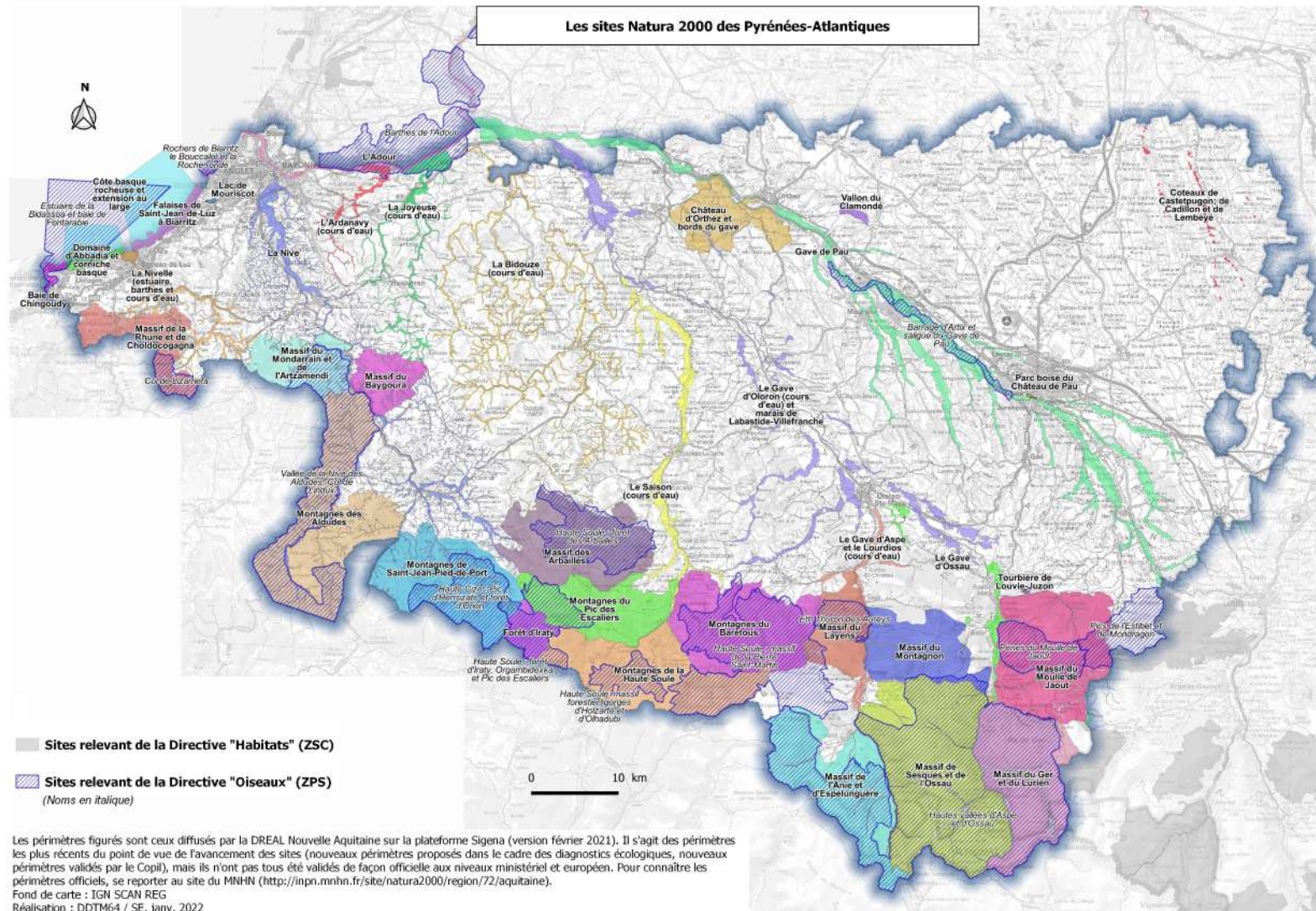
- **Comité de pilotage (COPIL)**: désignation de la structure porteuse, suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du DOCOB ;
- **Structure porteuse** (collectivité territoriale ou un groupement de collectivités): élaboration (+ **opérateur technique**) et animation (+**structure animatrice**) du DOCOB.

RÉGLEMENTATION

Pas de réglementation spécifique.

Mais **évaluation des incidences Natura 2000** pour les projets, plans et programmes susceptibles d'impacter le site.

Les sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques

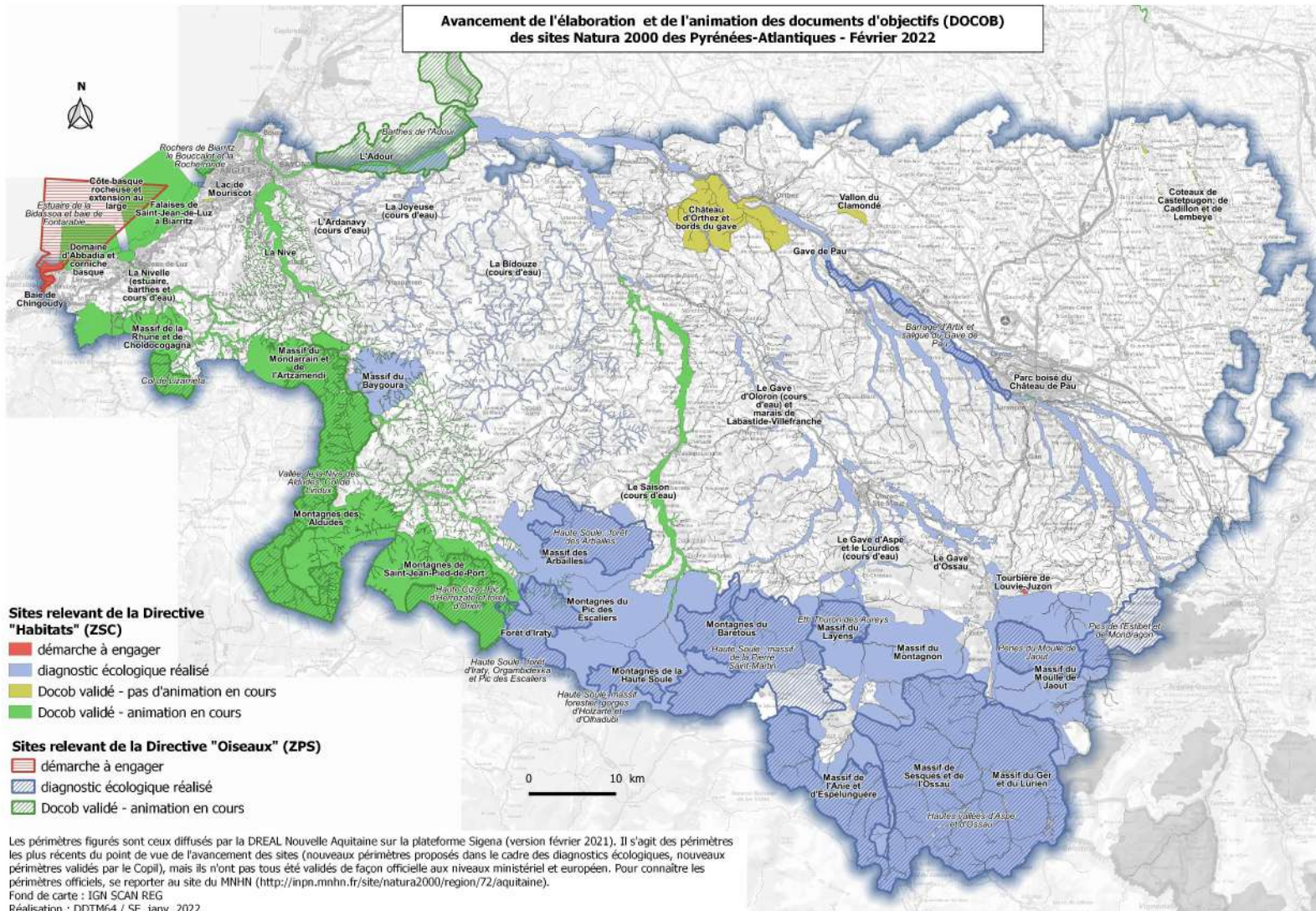


Les périmètres figurés sont ceux diffusés par la DREAL Nouvelle Aquitaine sur la plateforme Sigena (version février 2021). Il s'agit de périmètres les plus récents du point de vue de l'avancement des sites (nouveaux périmètres proposés dans le cadre des diagnostics écologiques, nouveaux périmètres validés par le Copil), mais ils n'ont pas tous été validés de façon officielle aux niveaux ministériel et européen. Pour connaître les périmètres officiels, se reporter au site du MNHN (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/72/aquitaine>).

Fond de carte : IGN SCAN REG

Réalisation : DDTM64 / SE, janv. 2022

Avancement de l'élaboration et de l'animation des documents d'objectifs (DOCOB)
des sites Natura 2000 des Pyrénées-Atlantiques - Février 2022



Les périmètres figurés sont ceux diffusés par la DREAL Nouvelle Aquitaine sur la plateforme Sigena (version février 2021). Il s'agit des périmètres les plus récents du point de vue de l'avancement des sites (nouveaux périmètres proposés dans le cadre des diagnostics écologiques, nouveaux périmètres validés par le Copil), mais ils n'ont pas tous été validés de façon officielle aux niveaux ministériel et européen. Pour connaître les périmètres officiels, se reporter au site du MNHN (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/region/72/aquitaine>).

Fond de carte : IGN SCAN REG

Réalisation : DDTM64 / SE, janv. 2022

Parcs nationaux

EN FRANCE

11 parcs naturels nationaux.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Parc national des Pyrénées

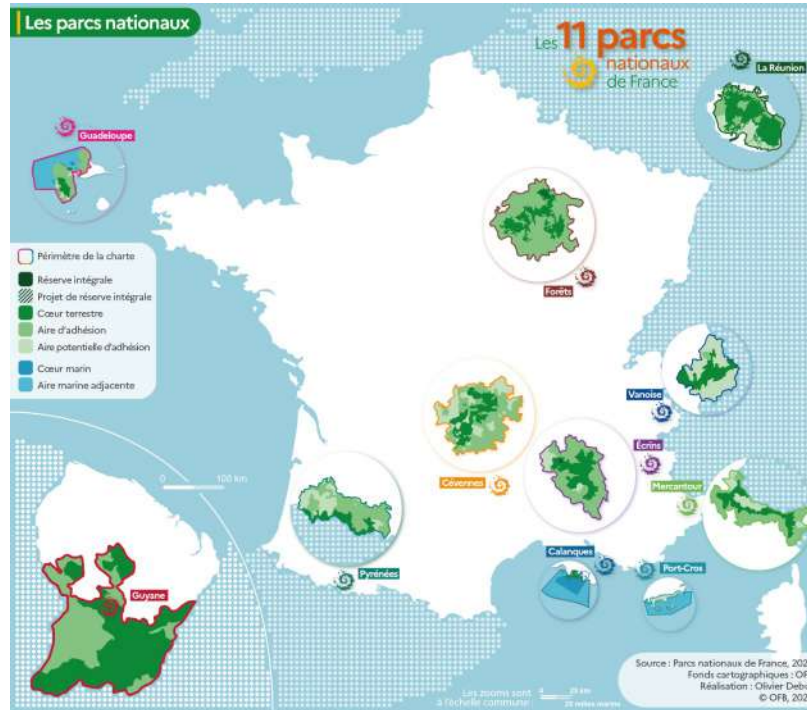
Dans le 64, Zone Cœur = 14 884 ha ;
Aire Optimale d'Adhésion = 95 052 ha
dont Aire d'Adhésion = 33 130 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Espaces terrestres ou maritimes où le patrimoine naturel (et culturel) présente un intérêt spécial et doit être préservé.

Deux secteurs au sein d'un parc :

- **Zone cœur**, où l'État assure une protection maximale du patrimoine naturel et encadre strictement les activités humaines.
- **Aire d'adhésion**, où des communes volontaires s'engagent dans une politique de développement durable.



OBJECTIFS

Protection de grands ensembles d'écosystèmes terrestres et marins, et également d'un patrimoine culturel et paysager exceptionnel.

CRÉATION

Décret en Conseil d'État.

GESTION

Gestion confiée à un établissement public de l'État.

Charte, principal document de gestion pour une durée maximale de 15 ans.

RÈGLEMENTATION

Réglementation propre au parc national pour la partie zone cœur

Réserves naturelles nationales

EN FRANCE

168 réserves naturelles nationales.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RNN de la Vallée d'Ossau (86 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

OBJECTIFS

Protection des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du patrimoine géologique.

Gestion des sites.

Sensibilisation du public.



CRÉATION

Décret simple ou en Conseil d'État (à défaut d'accord de l'ensemble des propriétaires concernés).

Mise en place éventuelle d'un **périmètre de protection** autour de la réserve.

GESTION

Sous la responsabilité du préfet.

Instance de gestion composée de :

- **Comité consultatif** : avis sur toute décision concernant la réserve, suivi et évaluation de la gestion ;
- **Organisme local de gestion** (association, établissement public, collectivité territoriale) : élaboration et mise en œuvre du plan de gestion, accueil et sensibilisation du public, constatation des infractions, réalisation de suivis scientifiques...

RÉGLEMENTATION

Réglementation adaptée au contexte local.

Toute intervention artificielle susceptible de dégrader les sites est interdite.

Réserves naturelles régionales

EN FRANCE

180 réserves naturelles régionales.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RNR de *Errota Handia* (11,3 ha).

RNR de *l'Étang de Chourroumillas* (7,6 ha).

ESPACES D'APPLICATION

Propriétés présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels.

OBJECTIFS

Protection des milieux naturels, des espèces animales et végétales et du patrimoine géologique.

Gestion des sites.

Sensibilisation du public.



CRÉATION

Délibération de l'assemblée du Conseil régional.

Mise en place éventuelle d'un **périmètre de protection** autour de la réserve.

GESTION

Sous la responsabilité du Conseil régional.

Instance de gestion composée de :

- **Comité consultatif** : avis sur toute décision concernant la réserve, suivi et évaluation de la gestion ;
- **Organisme local de gestion** (association, établissement public, collectivité territoriale) : élaboration et mise en œuvre du plan de gestion, accueil et sensibilisation du public, constatation des infractions, réalisation de suivis scientifiques...

RÉGLEMENTATION

Réglementation adaptée au contexte local.

Toute intervention artificielle susceptible de dégrader les sites est interdite.

Arrêtés préfectoraux de protection

EN FRANCE

Biotope : 1023 ; Géotope : 12 ; Habitats naturels : 8.

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

APPB site de Lur Berria

APPB Tourbière de Pédestarrès

ESPACES D'APPLICATION & OBJECTIFS

Trois types d'arrêtés préfectoraux de protection qui ont pour objet de lutter contre la destruction, l'altération ou la dégradation de la biodiversité :

- les [arrêtés de protection de biotopes](#) :
Préservation des milieux nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées ;
- les [arrêtés de protection de géotopes](#) :
Protection des sites d'intérêt géologique ;
- les [arrêtés de protection des habitats naturels](#) :
Protection d'un habitat naturel en tant que tel, sans qu'il soit besoin d'établir qu'il constitue par ailleurs un habitat d'espèces protégées ;

CRÉATION

Arrêté préfectoral.

GESTION

Gestion émanant de la superposition avec un autre espace (site Natura 2000, CEN, CdL, etc.)

RÉGLEMENTATION

Réglementation ou interdiction des activités locales susceptibles de porter atteinte à la conservation du biotope, du géotope ou des habitats naturels :

Exemple : Dépôt de déchets, l'introduction de végétaux ou d'animaux, le brûlage ou le broyage de végétaux, l'épandage de produits phytosanitaires, etc..

Sites inscrits et sites classés

EN FRANCE

Plus de 2700 sites classés et 4500 sites inscrits

DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

45 sites classés

106 sites inscrits

ESPACES D'APPLICATION

Espaces naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis, présentant un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

OBJECTIFS

Préservation d'espaces de qualité et remarquables au plan paysager.

- Les **sites inscrits**, où tous travaux changeant l'aspect du site sont soumis à **déclaration préalable**.
- Les **sites classés**, où tous travaux modifiant l'aspect du site sont soumis à **autorisation spéciale**.

ACTE JURIDIQUE D'INSTITUTION

Arrêté du ministre chargé des sites ou décret en Conseil d'État en cas de désaccord entre l'administration chargée du classement et le « propriétaire » du site.

GESTION

Cahier d'orientations de gestion (pour certains sites), qui définit les orientations de gestion, pratiques et activités bénéfiques à la préservation et la mise en valeur du site.

Maintien de la qualité des sites assuré par des activités humaines qui entretiennent le site et les paysages (agriculture, pastoralisme, entretien/restauration du bâti...).

RÉGLEMENTATION

Pas de règlement, mais procédures de contrôle spécifique sur les activités susceptibles d'affecter le site : travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département.

Activités n'ayant pas d'emprise sur le sol (chasse, pêche, randonnée...) continuent à s'exercer librement dans un site inscrit ou classé.

Projet de Réserve naturelle sur le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi



**Gestion et préservation des massifs
du Mondarrain et de l'Artzamendi
vers la mise en place d'un projet de protection forte
Groupe de travail SNAP «Montagne», 10 octobre 2022**

**Un outil au service de la
biodiversité, des paysages
et de l'économie rurale**



**Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine**





**Association loi 1901, créée en février 1992
agrée par l'Etat à la Région le 23/10/2012**

**Un Conseil
d'administration**

**Un Conseil
scientifique**

**Une
équipe
salariée**

**Des
adhérents**

40 spécialistes : validation
des stratégies foncières, des
plans de gestion des sites, ...

117 salariés

516 adhérents
individuels

1 Siège social (St Gence – Hte Vienne) et 12 antennes territoriales

Antenne Pays-Basque / Landes (Urt)





Nos missions



Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger.

CONNAITRE



Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

PROTEGER



Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

GERER



Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

VALORISER



Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

ANIMER





Les chiffres-clés du Conservatoire

- Plus de 500 sites en gestion, sur environ 60 000 hectares
- 310 agriculteurs partenaires
- 103 sites ouverts au public
- 7 Réserves Naturelles gérées
- 41 sites en animation Natura 2000
 - 189 bénévoles
 - 516 adhérents





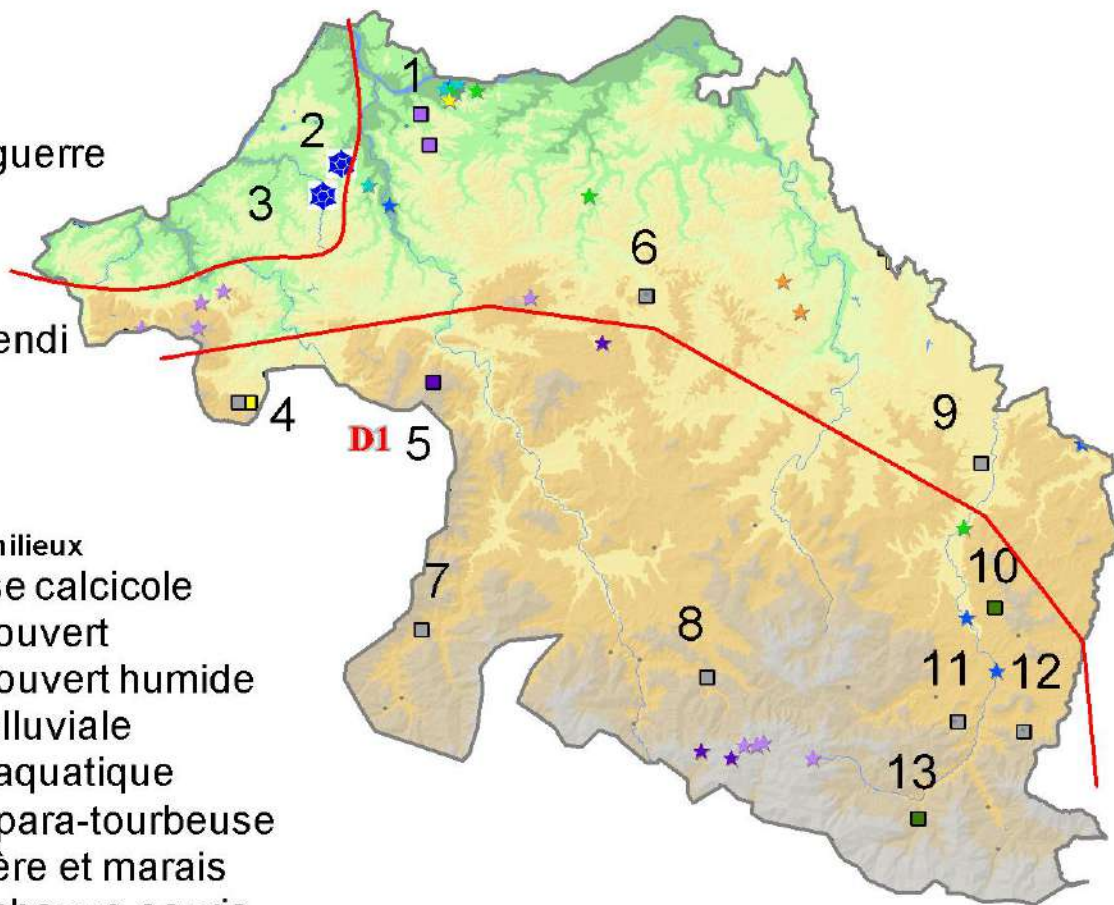
Les sites gérés dans le Pays Basque

Sites gérés et DOCOBs

- 1.Landes humides du secteur de Mouguerre
- 2.RNR Etang de Chouroumillas
- 3.RNR Errota handia
- 4.Landes et Grottes de Sare
- D1** 5.Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi
6. Résurgence d'Oxocelhaya
- 7.Galerie de Petechaenea
- 8.Grotte de Mikelauensilo
- 9.Château Onismendy
- 10.Bois de Sauguis
- 11.Maison Mendy
12. Maison Carraquiry
- 13.Bois d'Holzarté

Légende des milieux

- Pelouse calcicole
- Milieu ouvert
- Milieu ouvert humide
- Forêt alluviale
- Milieu aquatique
- Lande para-tourbeuse
- Tourbière et marais
- Gîte à chauve-souris



LES PRINCIPAUX CADRES DE L'ACTION DU CEN SUR LE SITE A CE JOUR

- **Plan de gestion** « Massifs du Mondarrain et de l'Artzamendi » sur les communes d'Ixassou et Espelette (depuis 1996)
- Co-élaboration puis co-animation (avec EHLG) du **Document d'Objectifs du site Natura 2000** « Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » (2011-2013 puis 2013-2020) pour le SIVU Mondarrain-Artzamendi
- Diagnostic des **terrains de chasse d'espèces de chauves-souris** menacées (sites Natura 2000 de Larrun et du Mondarrain) – 2013
- **LIFE Oreka Mendian** sur les **milieux agro-pastoraux** - 2017-2022
- **Programmes régionaux** (papillons, chauves-souris, odonates, ...)
- AAP, AMI, ...



Zones humides



Dépression sur substrat tourbeux du
Rhynchosporion



Lézard vivipare



Rossolis à feuilles
intermédiaires



Spiranthe d'été



Narthécie des marais



Lycopode inondé

zones tourbeuses et sources

Principaux facteurs de dégradation des zones tourbeuses

- **Assèchement**
- **Embroussaillement**
- **Piétinement localisé**





Ravins



Sub-Endémique

Vandenboschia speciosa



Sub-Endémique

Hyménophylle de Tunbridge



Endémique

Soldanelle velue

Facteurs de dégradation

- Déboisements / coupes
- Assèchement
- Fréquentation



MILIEUX AGROPASTORAUX



Tarier pâtre

Pie grièche écorcheur



Endémique



terrain de
chasse
important
pour de
nombreux
rapaces



Endémique

Vipère de Sébaste



Endémique



Endémique

Lézard catalan

Facteurs de dégradation

- Embroussaillement / équilibre pastoral
- Périodes de sensibilité de la faune
- Conflits d'usages



Milieux boisés



Hêtraie atlantique acidiphile



Rosalie des Alpes



Pique-prune



Vieux arbres, têtards, vieilles forêts,

Principaux facteurs de dégradation

- *Non-renouvellement*
- *certaines modalités d'exploitation*



Milieux rupestres et souterrains



Principaux facteurs de menace
- *Dérangement*



Le plan de gestion / Natura 2000

	Docob Natura 2000	Plan de gestion
Objectifs	- Habitats d'intérêt communautaire - Espèces d'intérêt communautaire	Tous enjeux de conservation / gestion du patrimoine naturel
Financements	Union européenne / Etat	Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil départemental, Région, Etat, collectivités territoriales, mécènes etc...
Outils	- Contrats Natura 2000 - MAEt - Charte Natura 2000	Tous
Suivi des actions	Peu pris en compte	Bilans réguliers
Pérennité	Selon les politiques publiques (Union européenne, Etat)	Gouvernance locale

2 outils compatibles et complémentaires
Mais moyens insuffisants pour assurer la
préservation du patrimoine naturel du massif

Enjeux multiples entre préservation du patrimoine naturel des massifs et gestion du multi-usages

Les principaux besoins identifiés :

- **Renforcer la préservation des éléments les plus remarquables du patrimoine naturel (ravins, zones humides, landes, boisements, falaises...) :**
 - Réglementation (ex : fréquentation des cours d'eau, escalade, camping, feux, chiens...)
 - Information (ex : coupes de bois, périodes de sensibilité de la faune et de la flore, ...)
 - Médiation (sensibilisation grand public, multi-usages,)
 - Sensibilisation, notamment des plus jeunes, sur le patrimoine naturel
- **Accompagner la gestion pastorale :**
 - Aider à faire respecter les règlements d'estives
 - Aider les autres usagers de la montagne (loisirs) à respecter le travail des éleveurs
 - Assurer un appui aux éleveurs, aide au suivi et à la gestion des Betizu, ...
- **Adapter le massif aux changements :**
 - Ressource en eau, prévention des feux, ...



- **Ce qui existe déjà, mais nécessite une mise en cohérence et coordination**

- Loi de protection des espèces de flore ou de faune
- Règlements d'estives
- Réglementation aire de captage eau potable du Laxia
- Loi sur l'eau concernant les règles d'épandage des produits phytosanitaires
- Règlements des PLU (EBC, etc.)
- Arrêtés municipaux concernant la circulation des véhicules à moteur et la circulation sur les chemins non autorisés
- Réglementation Site inscrit / classé

- **Ce qui peut être envisagé :**

- Réglementation des activités telles que canyoning, baignade, escalade, slack-line, parapente, vélo, trottinettes électriques...
- autres besoins ...?



Echanges CEN, municipalités, Conseil Régional

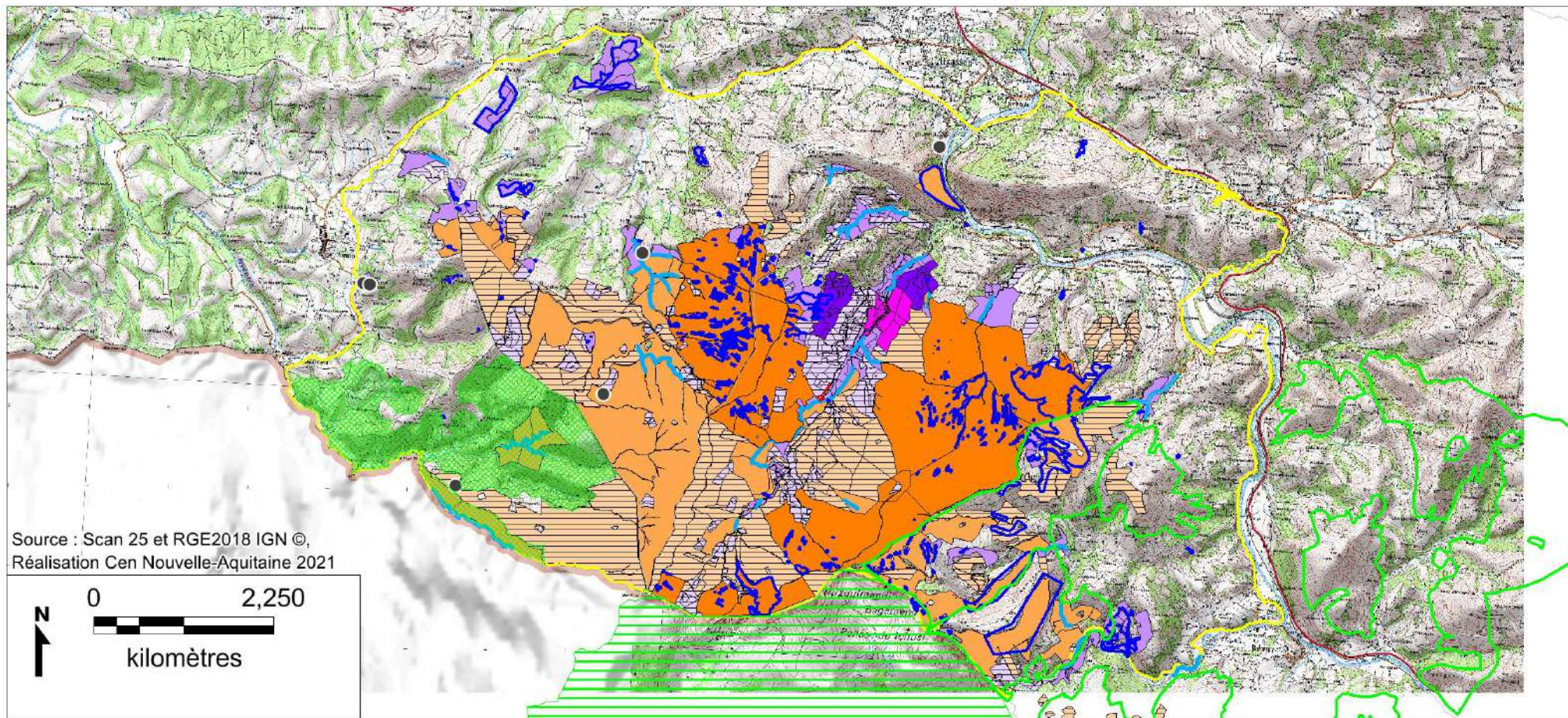
> **délibération des 4 conseils municipaux : le CEN porte une étude de préfiguration pour la mise en place d'une Réserve Naturelle**

En préalable à la création d'une Réserve Naturelle, une démarche de concertation et de définition du projet :

- ***Approfondissement du diagnostic et des enjeux du massif
(socle important via plan de gestion CEN et DOCOB Natura 2000)***
- ***Concertation avec les propriétaires, ayants-droits et usagers pour définir :***
 - ***Le périmètre du projet : chaque propriétaire (public ou privé) sera sollicité pour formuler son adhésion au projet***
 - ***Un règlement adapté aux enjeux du site***
- ***Sensibilisation les habitants***




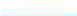

Etude du parcellaire pour le projet de Réserve Naturelle Régionale AINHOA, ESPELETTE, ITXASSOU, BIDARRAY (et Osses)



Source : Scan 25 et RGE2018 IGN ©,
Réalisation Cen Nouvelle-Aquitaine 2021





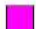

Légende

Enjeux écologiques cartographiés

-  Tourbières et falaises, et landes à fauvette
-  Tronçon de cours d'eau à stations botaniques remarquables
-  Gîtes bâtis à chauves-souris d'intérêt infra départemental

Légende des parcelles

Avec enjeu biodiversité identifié

-  conventionnées avec un propriétaire privé (42.8187 ha)
-  conventionnées avec les communes (916.5 ha)
-  Projet d'acquisition Cen (0.9882 ha)
-  communales à conventionner (711.5 ha)
-  communales (Bayonne) à conventionner (33.1335 ha)
-  privées à conventionner (268 ha)

Autres parcelles à prendre en compte

(cohérence de gestion)

-  communales (818 ha)
-  Privées
-  Forêt communale d'Ainhoa
-  Périmètres AFP
-  Site N2000 Aritzakun-Urritzate-Gorramendi

Milesker

Merci pour votre attention

t.le-moal@cen-na.org



Analyse des dispositifs en vigueur au vu des enjeux et menaces identifiés

Type d'outil	Objet principal	Principaux effets juridiques	Autorité décisionnaire / instruction (l), ou de suivi (s)				
			Etat	Conseil Dépt	EPCI	Communes	Animateur N2000
1 - Protection législative directe							
Loi montagne	Protection des espaces de montagne	Opposabilité aux documents d'urbanisme	l, s				
2 - Protection réglementaire							
Espace classé boisé	Protection de boisements	Coupes soumises à autorisation		l, s	l, s	l, s	
Site inscrit (rive gauche)	Préservation d'espaces naturels ou bâtis	Travaux susceptibles d'affecter le site soumis à l'architecte des Bâtiments de France	l, s				
3 - Autres outils réglementaires							
Réglementation sur la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Limitation des atteintes causées par les engins au milieu et usagers des espaces naturels	Interdiction du tout-terrain motorisé en dehors des voies autorisées	l, s			l, s	
Réglementation sur les espèces animales et végétales	Protection d'espèces et de leur milieu	Atteintes interdites, prélèvements d'espèces soumis à autorisation	l, s				
Préservation des zones humides - Loi sur l'eau	Protection de la ressource en eau	Installations, ouvrages, travaux soumis à autorisation	l, s				
Evaluation des incidences Natura 2000 - listes nationale et départementale (7 items), et clause "filet"	Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Programmes ou projets susceptibles d'affecter les habitats et espèces soumis à autorisation	l, s	(l)		(l)	s
Code forestier	Maintien de l'état boisé	Défrichements soumis à autorisation	l, s				
4 - Zonages							
PLU Itxassou - secteurs Nd, Ns, As, (+EBC)	Organisation du développement de la commune	Prescription de règles d'urbanisme, travaux, constructions, installations ou opérations soumis à autorisation				l, s	
Périmètres de protection immédiate et rapprochée du captage du Laxia, et « zone sensible » s'agissant du bassin-versant (arrêté préfectoral du 25 août 2005)	Protection des eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable	Installations, ouvrages, travaux soumis à autorisation	l, s		l, s		

Analyse des autres dispositifs pouvant être mobilisés

Type d'outil	Objet principal	Principaux effets	Autorité décisionnaire							
			Etat	Région	Conseil Dépt	EPCI	Com-munes	CEN	Autres	Propriétaire
1 - Protection contractuelle										
Contrat Natura 2000	Gestion d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire	Aides financières, contrôle des engagements pris	x						x	x
Bail	Particulier au bail	Particulier au bail	x	x	x	x	x	x	x	x
Convention	Particulier à la convention	Particulier à la convention					x	x	x	x
Prêt à usage	Particulier au prêt à usage	Particulier au prêt à usage					x	x	x	x
Obligation Réelle Environnementale	Maintien, conservation, gestion ou restauration de la biodiversité ou de fonctions écologiques	Enregistrement au service de la publicité foncière, engagements particuliers à l'ORE								x
Charte Natura 2000	Promotion de bonnes pratiques	Exonérations fiscales, contrôle des d'engagements pris	x						x	x
2 - Protection par la maîtrise foncière										
Acquisition de terrains par préemption	Particulier à l'acquisition	Transfert de propriété			x	x	x			
Acquisition à l'amiable	Particulier à l'acquisition	Transfert de propriété			x	x	x	x	x	
3 - Protection réglementaire										
Arrêté de protection de biotope	Conservation des biotopes d'espèces protégées	Réglementation spécifique	x							
Réserve naturelle régionale	Préservation de la flore de la faune et des habitats naturels	Réglementation spécifique			x					
Site classé	Préservation d'espaces naturels ou bâtis	Travaux susceptibles d'affecter le site soumis à l'architecte des Bâtiments de France	x							
4 - Zonages dans les documents d'urbanisme										
PLUi	Organisation du développement des communes au sein de l'intercommunalité	Prescription de règles d'urbanisme, travaux, constructions, installations ou opérations soumis à autorisation				x				
SCOT (Mise à jour en cours)	Planification stratégique intercommunale	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme				x				